



Conseil Communal Reisdorf

Séance publique du 20 octobre 2022

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen ; Patrik Nipperts, échevin ;
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques de Oliveira ;
Antoine Vesque, conseillers ;
Alain Kremer, secrétaire communal ;

1. *Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal*

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

2. *Plan de gestion annuel 2023 de la propriété forestière et de la propriété hors forêt*

Le conseil communal se prononce à l'unanimité des voix en faveur du plan de gestion de la forêt communale et la propriété hors forêt pour l'exercice 2023 :

- Forêt communale :

Valeur des investissements : 77.900 €

Recettes : 54.400 €

- Propriété hors forêt :

Valeur des investissements : 26.250 €

Recettes : 11.450 €

3. *Projet d'aménagement particulier Nouveau Quartier 'Hoesdorf' à Hoesdorf*

Le conseil communal décide d'approuver avec une abstention et 7 voix pour le projet d'aménagement particulier NQ au lieu-dit « Hoesdorf » à Hoesdorf, présenté par le bureau d'études Luxplan S.A. pour compte de Madame Cécile REGER, suite au jugement de la Cour administrative (N° rôle 47113C) en date du 20 juillet 2022.

4. *Projet pour une canalisation dans la rue de la Forêt*

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet pour la pose d'une canalisation pour eaux usées depuis la 'rue de la Forêt' avec raccordement à la canalisation existante de la 'rue de la Gare' et d'une canalisation pour eaux pluviales à partir de la 'rue de la Forêt' vers le cours d'eau 'Sûre' à Reisdorf et s'élevant à 175.806,56 €

5. *Demande pour un morcellement à Reisdorf*

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver le morcellement d'une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Reisdorf, section C de Reisdorf, N° cad. : 272/3358 d'une contenance totale de 13A 95Ca en trois lots renseignant les surfaces respectives de:

Lot 1 = 6,2010 A

Lot 2 = 3,6046 A

Lot 3 = 4,1527 A

6. Organisation scolaire définitive pour l'année scolaire 2022-2023

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organisation scolaire définitive pour l'année scolaire 2022-2023.

7. Impôt foncier 2023

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de fixer pour l'année d'imposition 2023 les taux d'imposition suivants:

Impôt foncier A :	330%
Impôt foncier B1 :	460%
Impôt foncier B2 :	330%
Impôt foncier B3 :	165%
Impôt foncier B4 :	165%
Impôt foncier B5 :	330%
Impôt foncier B6 :	330%

8. Impôt commercial 2023

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de maintenir le taux communal de l'impôt commercial à 280%.

9. Compte administratif et de gestion de l'exercice 2020

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020.

10. Diverses allocation de subsides

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'allouer un subside extraordinaire aux associations ci-après :

Nordlicht TV :	1.000 €
Landjugend Furen asbl :	100 €